

Le Haut Comité National de la Francophonie

Créé en 2004 à l'initiative d'Annick du Roscoät, par ailleurs membre du CNI et du CES, le Haut Comité National de la Francophonie s'est donné une double mission : une action de partenariat avec les pays francophones d'une part et la promotion du français sur notre propre territoire d'autre part. Le Haut Comité National de la Francophonie compte à ce jour 45 ambassadeurs parmi ses Membres d'honneur.

Notre langue pratiquée officiellement dans 29 pays par 710 millions de personnes est celle des « droits de l'homme », ce n'est pas sa musicalité qui fait sa force, ce n'est pas non plus la concision du français qui fut la raison de sa nature conquérante, c'est la puissance avec laquelle le français s'empare du réel pour le penser, le clarifier, le transformer. Telles sont les causes de la fameuse universalité du français. La langue de la diplomatie, tous ceux qui parlent français ont en héritage commun les trésors d'une culture exceptionnelle.

Cependant, la francophonie est « éclatée » car s'il existe des institutions qui lui sont vouées, chacune a trait à un domaine spécifique. Il importe donc de rassembler les propositions et d'assurer ainsi un relais auprès des pouvoirs publics afin de faire entendre très concrètement la voix de ceux qui trop souvent ont des idées mais ne savent pas forcément comment les transmettre auprès du monde politique.

Le Haut Comité National de la Francophonie a commencé la rédaction d'un livre blanc, rédigé par des personnalités politiques, économiques ou culturelles, françaises et étrangères, qui placent la francophonie au cœur de leur action. Ce document sera remis au Président de la République.



*Annick du Roscoät
Présidente du Haut Comité National
de la Francophonie*

Le Haut Comité est en passe de concrétiser l'un de ses premiers projets qui est celui de rassembler puis de faire parvenir à destination des pays francophones, des livres et revues en langue française. (En chantier la coopération au niveau de la santé et l'agriculture).

La francophonie est une passerelle solide pour créer un vaste espace de solidarité et de partage.

La seconde mission du Haut Comité se situe sur notre propre territoire.

La francophonie est multiple, elle est un outil d'intégration auquel le Haut comité est particulièrement attaché. La loi Toubon doit être appliquée ! Il est inadmissible que des instructions internes soient données dans notre pays dans une langue qui n'est pas la nôtre. Lors d'un dîner donné à la maison du Barreau à Paris, j'avais entendu avec intérêt que la place du droit français, à l'international était importante et devait être promue. Il convient donc de la défendre aussi chez nous.

C'est ici, en France que notre langue semble être prise, au quotidien, en étau : un

parler destructuré (chacun a de nombreux exemples en tête), qui ne respecte pas sur le fond comme sur la forme l'essence de la langue, et de l'autre, un patois de bureau, sorte d'anglais de base, qui écorche autant la langue de Shakespeare que celle de Molière. Au final, la pauvreté du langage interdit toute pensée véritable. Il est i n t e r d i t de penser.

Il convient d'affirmer haut et clair à toute notre jeunesse qu'il ne peut y avoir qu'une seule communauté en France : la communauté nationale. Celle qui nous unit tous, sans distinction d'origine et de race. Le lien tangible d'appartenance à cette communauté est la langue, le français et la culture qu'il véhicule.

C'est la raison pour laquelle la francophonie doit s'imposer. La langue constitue le socle culturel et social de la République une et indivisible. La langue assure le lien entre les générations, entre les différentes classes sociales. Il n'y a pas d'intégration sans maîtrise de la langue.

On comprend donc bien que, loin d'être une préoccupation secondaire, la francophonie est un enjeu et un pari. ■

